

Mail: contrats-entreprises@labanquepostale.fr

Tél: 01 58 88 70 83 / 01 57 75 47 71

Paris, le 11/01/2021

L'ATRE DE LA VALLEE

306 DOMAINE DU BEUBOIS 68370 ORBEY

Références:

Numéro du contrat de prêt : LBP-00011756

Date d'émission des conditions particulières : 11/01/2021

Monsieur Le Directeur,

J'ai le plaisir de vous adresser le contrat de prêt visé en référence constitué des conditions particulières et des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-EES-[2021/01].

Les deux exemplaires sont à retourner signés par l'emprunteur avec l'ensemble des documents visés dans les conditions particulières à la rubrique "Conditions suspensives à l'entrée en vigueur du contrat de prêt" dans le délai indiqué et à l'adresse suivante :

La Banque Postale CPX215 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06

Je vous remercie de votre confiance et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Florence VIAL
Responsable Middle Office Entreprises et
Institutionnels



Contrat N°: LBP-00011756

CONVENTION DE CRÉDIT

ENTRE LES SOUSSIGNES:

LE PRÊTEUR

La Banque Postale, société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645, ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

L'EMPRUNTEUR

L'ATRE DE LA VALLEE, Association de Droit Local, dont le siège social est situé 306 Domaine du Beubois, 68370 ORBEY, immatriculée sous le numéro 501 981 641, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après l'"Emprunteur".

Par la présente convention de crédit (la "Convention"), le Prêteur accepte de consentir un crédit à l'Emprunteur (ci-après le "Crédit") aux Conditions Particulières ci-après et aux Conditions Générales version CG-LBP-EES-[2021/01] annexées aux présentes.

CONDITIONS PARTICULIERES

OBJET DU CREDIT

Financement du rachat de prêt numéro 5082019, initialement souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

CONDITIONS FINANCIERES

Montant du Crédit : 3 527 973,00 €

<u>Durée du Crédit</u>: 17 ans Frais de Dossier: 5 292,00 €

TEG Annuel:

0,97 % par an pour une durée de période de 3 mois et un taux de période de 0,243 %

Période de disponibilité :

Date de début : Entrée en vigueur du contrat
 Date limite de versement : 18/03/2021

Déblocage en une fois sur le Compte de Versement

Période d'amortissement : 17 ans

> Amortissement sur 68 Trimestres

- Profil à Amortissement constant à terme échu, jusqu'à complet remboursement du capital, conformément à l'échéancier figurant en annexe.
- Périodicité trimestrielle des échéances, le 15 du mois calendaire

Taux fixe: 0,95 % l'anBase de calcul: 30 / 360

GARANTIES ET SÛRETES

En garantie du paiement des montants de toute nature dus par l'Emprunteur au titre de la Convention, l'Emprunteur consent au profit du Prêteur les sûretés suivantes :

Néant

Garanties / Sûretés consenties par des tiers :

Cautionnement solidaire de la collectivité Européenne d' Alsace anciennement Conseil départemental du Haut-Rhin (ci-après la « Caution ») à hauteur de 100 % du Montant du Crédit, avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, recueilli par acte séparé, à postériori.

L'Emprunteur reconnaît que l'octroi des sûretés ci-dessus mentionnées est une condition préalable et déterminante à la mise à disposition de tout décaissement par le Prêteur au titre de la Convention.

CONDITIONS SUSPENSIVES

Entrée en Vigueur

L'entrée en vigueur du Crédit et la mise à disposition des fonds est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes, stipulées en faveur du Prêteur :

L'Emprunteur a remis les documents suivants dans une forme satisfaisante pour le Prêteur

- Un exemplaire original de la Convention dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur;
- Une copie des statuts à jour de l'Emprunteur ;
- Sauf si cela résulte de dispositions statutaires, le procès-verbal de décision autorisant le recours au présent crédit ;
- Sauf si cela résulte des dispositions statutaires, une copie de la décision de nomination du signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions ;
- Sauf si cela résulte de dispositions statutaires, une copie des pouvoirs du signataire du contrat de crédit ou de tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les pièces d'identité et les spécimens de signature de ces personnes ;
- Une copie des bilans et comptes de résultats sociaux des deux derniers exercices sociaux de l'Emprunteur certifiés par ses commissaires aux comptes si la réglementation le lui impose et, s'ils existent, ses comptes consolidés les plus récemment arrêtés et certifiés par ses commissaires aux comptes ;
- Les informations ou tout document requis par le Prêteur dans la cadre de ses procédures d'identification des clients ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire du Compte Bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale ;
- Une autorisation de prélèvement SEPA dûment signée ;

Si ces documents ne sont pas reçus par le Prêteur avant le 11/03/2021¹, la Convention sera caduque de plein droit, chacune des Parties étant déliée de toute obligation l'une vis-à-vis de l'autre sans paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

Conditions suspensives au déblocage des fonds

Le déblocage des fonds est subordonné à la réalisation des conditions suivantes, stipulées en faveur du Prêteur :

L'Emprunteur a remis les documents suivants dans une forme satisfaisante pour le Prêteur :

- L'Avis de Tirage complété et signé par l'Emprunteur
- Le Relevé d'Identité Bancaire du Compte de Versement
- Le décompte à date du prêt initialement souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

NOTIFICATIONS

Les notifications prévues à la Convention seront effectuées par télécopie, email, lettre recommandée avec avis de réception, ou remise en mains propres aux adresses indiquées ci-après :

L'EMPRUNTEUR

L'ATRE DE LA VALLEE

A l'attention de :

Monsieur CLAUDE STOEHR, DIRECTEUR

Tél.: 03 89 22 77 55

Fax: NC

Mail: c.stoehr@atredelavallee.org

LE PRÊTEUR

La Banque Postale

A l'attention de :

DEDT / Middle Office Financement

CPX 215

115 rue de Sèvres 75275 PARIS CEDEX 06

Tel: 01 58 88 70 83 / 01 57 75 47 71

Fax: 08 10 36 88 44

Mail: contrats-entreprises@labanquepostale.fr

L'Emprunteur s'engage à notifier par lettre recommandée avec avis de réception au Prêteur toute modification des informations ci-dessus, une telle modification n'étant opposable au Prêteur qu'à compter du Jour Ouvré suivant la date apposée sur l'avis de réception.

¹ Il est conseillé à l'Emprunteur de ne pas attendre cette date limite afin que le Prêteur puisse le cas échéant lui indiquer qu'un document est manquant ou non satisfaisant

DEROGATIONS / AMENAGEMENTS AUX CONDITIONS GENERALES ET AUTRES CONDITIONS SPECIFIQUES

L'article 3.4 « Remboursement anticipé volontaire » (ii) des Conditions Générales est modifié comme suit :

« (ii) le montant remboursé par anticipation pourra être un remboursement partiel ou être égal à la totalité du Capital Restant Dû pour le Crédit ».

L'article 8 « Exigibilité Anticipée » des Conditions Générales est complété comme suit :

- « (I) à défaut de la transmission par l'Emprunteur dans un délai de 3 mois à compter de la Date de Tirage, des documents relatifs au Cautionnement :
 - la copie de la délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de la Caution ;
 - une copie des éventuelles délégations de signature ;
 - une copie des comptes administratifs des deux derniers exercices »

« (m) à défaut de la transmission par l'Emprunteur du justificatif de remboursement total du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, sous une forme satisfaisante pour le Prêteur et dans un délai de 15 jours à compter de la date de le Date de Tirage ».

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les modalités de traitement des données à caractère personnel et les droits dont dispose l'Emprunteur, conformément à la réglementation relative à la protection des données, se trouvent dans les Conditions Générales

Fait en 2 exemplaires à Paris, le / /

Le Prêteur:	L'Emprunteur:
<u>Par:</u> Florence VIAL	<u>Par:</u>
<u>Titre:</u> Responsable Middle Office Entreprises et Institutionnels	<u>Titre:</u>
<u>Signature:</u>	<u>Signature:</u>
	(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

ANNEXE - ECHEANCIER INDICATIF

Rang	Date	Déblocage en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Frais	Echéance en EUR	Capital restant dû après échéance en EUR
	18/03/2021	3 527 973,00	0,00	0,00	5 292,00	5 292,00	3 527 973,00
1	15/07/2021	0,00	51 881,96	10 892,62	0,00	62 774,58	3 476 091,04
2	15/10/2021	0,00	51 881,96	8 255,72	0,00	60 137,68	3 424 209,08
3	15/01/2022	0,00	51 881,96	8 132,50	0,00	60 014,46	3 372 327,12
4	15/04/2022	0,00	51 881,96	8 009,28	0,00	59 891,24	3 320 445,16
5	15/07/2022	0,00	51 881,96	7 886,06	0,00	59 768,02	3 268 563,20
6	15/10/2022	0,00	51 881,96	7 762,84	0,00	59 644,80	3 216 681,24
7	15/01/2023	0,00	51 881,96	7 639,62	0,00	59 521,58	3 164 799,28
8	15/04/2023	0,00	51 881,96	7 516,40	0,00	59 398,36	3 112 917,32
9	15/07/2023	0,00	51 881,96	7 393,18	0,00	59 275,14	3 061 035,36
10	15/10/2023	0,00	51 881,96	7 269,96	0,00	59 151,92	3 009 153,40
11	15/01/2024	0,00	51 881,96	7 146,74	0,00	59 028,70	2 957 271,44
12	15/04/2024	0,00	51 881,96	7 023,52	0,00	58 905,48	2 905 389,48
13	15/07/2024	0,00	51 881,96	6 900,30	0,00	58 782,26	2 853 507,52
14	15/10/2024	0,00	51 881,96	6 777,08	0,00	58 659,04	2 801 625,56
15	15/01/2025	0,00	51 881,96	6 653,86	0,00	58 535,82	2 749 743,60
16	15/04/2025	0,00	51 881,96	6 530,64	0,00	58 412,60	2 697 861,64
17	15/07/2025	0,00	51 881,96	6 407,42	0,00	58 289,38	2 645 979,68
18	15/10/2025	0,00	51 881,96	6 284,20	0,00	58 166,16	2 594 097,72
19	15/01/2026	0,00	51 881,96	6 160,98	0,00	58 042,94	2 542 215,76
20	15/04/2026	0,00	51 881,96	6 037,76	0,00	57 919,72	2 490 333,80
21	15/07/2026	0,00	51 881,96	5 914,54	0,00	57 796,50	2 438 451,84
22	15/10/2026	0,00	51 881,96	5 791,32	0,00	57 673,28	2 386 569,88
23	15/01/2027	0,00	51 881,96	5 668,10	0,00	57 550,06	2 334 687,92
24	15/04/2027	0,00	51 881,96	5 544,88	0,00	57 426,84	2 282 805,96
25	15/07/2027	0,00	51 881,96	5 421,66	0,00	57 303,62	2 230 924,00
26	15/10/2027	0,00	51 881,96	5 298,44	0,00	57 180,40	2 179 042,04
27	15/01/2028	0,00	51 881,96	5 175,22	0,00	57 057,18	2 127 160,08
28	15/04/2028	0,00	51 881,96	5 052,01	0,00	56 933,97	2 075 278,12
29	15/07/2028	0,00	51 881,96	4 928,79	0,00	56 810,75	2 023 396,16
30	15/10/2028	0,00	51 881,96	4 805,57	0,00	56 687,53	1 971 514,20
31	15/01/2029	0,00	51 881,96	4 682,35	0,00	56 564,31	1 919 632,24
32	15/04/2029	0,00	51 881,96	4 559,13	0,00	56 441,09	1 867 750,28
33	15/07/2029	0,00	51 881,96	4 435,91	0,00	56 317,87	1 815 868,32
34	15/10/2029	0,00	51 881,96	4 312,69	0,00	56 194,65	1 763 986,36
35	15/01/2030	0,00	51 881,96	4 189,47	0,00	56 071,43	1 712 104,40
36	15/04/2030	0,00	51 881,96	4 066,25	0,00	55 948,21	1 660 222,44
37	15/07/2030	0,00	51 881,96	3 943,03	0,00	55 824,99	1 608 340,48
38	15/10/2030	0,00	51 881,96	3 819,81	0,00	55 701,77	1 556 458,52
39	15/01/2031	0,00	51 881,96	3 696,59	0,00	55 578,55	1 504 576,56
40	15/04/2031	0,00	51 881,96	3 573,37	0,00	55 455,33	1 452 694,60
41	15/07/2031	0,00	51 881,96	3 450,15	0,00	55 332,11	1 400 812,64
42	15/10/2031	0,00	51 881,96	3 326,93	0,00	55 208,89	1 348 930,68
43	15/01/2032	0,00	51 881,96	3 203,71	0,00	55 085,67	1 297 048,72

Rang	Date	Déblocage en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Frais	Echéance en EUR	Capital restant dû après échéance en EUR
44	15/04/2032	0,00	51 881,96	3 080,49	0,00	54 962,45	1 245 166,76
45	15/07/2032	0,00	51 881,96	2 957,27	0,00	54 839,23	1 193 284,80
46	15/10/2032	0,00	51 881,96	2 834,05	0,00	54 716,01	1 141 402,84
47	15/01/2033	0,00	51 881,96	2 710,83	0,00	54 592,79	1 089 520,88
48	15/04/2033	0,00	51 881,96	2 587,61	0,00	54 469,57	1 037 638,92
49	15/07/2033	0,00	51 881,96	2 464,39	0,00	54 346,35	985 756,96
50	15/10/2033	0,00	51 881,96	2 341,17	0,00	54 223,13	933 875,00
51	15/01/2034	0,00	51 881,96	2 217,95	0,00	54 099,91	881 993,04
52	15/04/2034	0,00	51 881,96	2 094,73	0,00	53 976,69	830 111,08
53	15/07/2034	0,00	51 881,96	1 971,51	0,00	53 853,47	778 229,12
54	15/10/2034	0,00	51 881,96	1 848,29	0,00	53 730,25	726 347,16
55	15/01/2035	0,00	51 881,96	1 725,07	0,00	53 607,03	674 465,20
56	15/04/2035	0,00	51 881,96	1 601,85	0,00	53 483,81	622 583,24
57	15/07/2035	0,00	51 881,96	1 478,64	0,00	53 360,60	570 701,28
58	15/10/2035	0,00	51 881,96	1 355,42	0,00	53 237,38	518 819,32
59	15/01/2036	0,00	51 881,96	1 232,20	0,00	53 114,16	466 937,36
60	15/04/2036	0,00	51 881,96	1 108,98	0,00	52 990,94	415 055,40
61	15/07/2036	0,00	51 881,96	985,76	0,00	52 867,72	363 173,44
62	15/10/2036	0,00	51 881,96	862,54	0,00	52 744,50	311 291,48
63	15/01/2037	0,00	51 881,96	739,32	0,00	52 621,28	259 409,52
64	15/04/2037	0,00	51 881,96	616,10	0,00	52 498,06	207 527,56
65	15/07/2037	0,00	51 881,96	492,88	0,00	52 374,84	155 645,60
66	15/10/2037	0,00	51 881,96	369,66	0,00	52 251,62	103 763,64
67	15/01/2038	0,00	51 881,96	246,44	0,00	52 128,40	51 881,68
68	15/04/2038	0,00	51 881,68	123,22	0,00	52 004,90	0,00

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement

ANNEXE – AVIS DE TIRAGE

Avis de Tirage

De :	L'ATRE DE LA VALLEE, 6	en qualité d'Emprunteur	r	
115 ru 75006	LA BANQUE POSTALE contrats-entreprises@la e de Sèvres – CPX 215 Paris lité de Prêteur	banquepostale.fr	Objet de mail : Avis de Tirage	
Date :				
	faisons référence à la orunteur et vous en tant		numéro LBP-00011756 conclue entre le en	nous, en tant
	nstitue un Avis de Tirage ge ont la même significa		on de Crédit. Les termes non définis dans ntion de Crédit.	le présent Avis
	mément aux stipulations ge dans les conditions su		rédit, nous vous notifions que nous souha	tons effectuer
•	Montant du Tirage :	EU	JR	
•	Date de Tirage :			
	ous remercions de bien ntion de Crédit.	vouloir mettre à notre	disposition le Tirage dans les conditions	prévues par la
ou en d exacte	cours, (ii) que les déclara s dans toutes leurs stipu luit du Tirage sera utilisé	tions prévues à l'article lations (iii) il n'est surve	Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée 7.1 (<i>Déclarations</i>) de la Convention de Cré enu aucun Evènement Significatif Défavora oulations de la Convention de Crédit relativ	dit demeurent able et (iv) que
Le prés	sent Avis de Tirage est irı	révocable.		
 Par (qu	alité et signature) :			_

ANNEXE - MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

1 – Dénomination sociale : L'ATRE DE LA VALLEE					
2 - Adresse : 306 DOMAINE DU BEUBOIS					
68370 ORBEY 3 – Coordonnées du compte bancaire : IBAN (Numéro d'identification international de compte bancaire) :					
FR62 2004 1010 150	7] [0 0 7 4] [0 J 0 3] [6 5 1]				
BIC (Code international d'identification de vote banque) :					
Créancier					
La Banque Postale – société anonyme au capital de 6 585 350 2 645 , ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris	18 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 Cedex – ICS (Identifiant créancier SEPA) : FR96ZZZ594735				
Type de paiement : RECURRENT					
Ce mandat est valable jusqu'à annulation de votre part. Il dev	ient caduc à l'issue d'une période de 36 mois sans prélèvement.				
Well-detien de le demande					
Validation de la demande					
4 – Fait à :	6 – Signature (du représentant légal) et cachet du débiteur :				
	6 – Signature (du représentant légal) et cachet du débiteur :				
	6 – Signature (du représentant légal) et cachet du débiteur :				
4 – Fait à :	6 – Signature (du représentant légal) et cachet du débiteur :				
4 – Fait à : 5 – Le :	6 – Signature (du représentant légal) et cachet du débiteur :				
4 - Fait à : 5 - Le : En signant ce formulaire vous autorisez la Banque Postale à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Banque Postale. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un					

Protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements dont le responsable est La Banque Postale, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Elles sont traitées pour la gestion de la relation bancaire, des comptes ou des produits et services souscrits, et en vertu de l'exécution du contrat. Les données de l'Emprunteur seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle. Les données sont également utilisées dans l'intérêt légitime de la Banque dans le cadre de la lutte contre la fraude et conservées à ce titre pour une durée de 1 an. L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires pour la souscription aux produits et services de la Banque. A défaut, les demandes de souscription ne pourront pas être traitées et l'Emprunteur s'expose à un refus ou à la résiliation des produits ou services concernés. Elles sont destinées à la Banque et pourront être communiquées aux sociétés du Groupe auquel elle appartient et à ses sous-traitants ou partenaires pour les traitements et finalités cités ci-avant. Elles pourront également être communiquées à toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement à tout tiers autorisé, pour satisfaire à ses obligations légales ou réglementaires. L'Emprunteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Il peut faire une demande de portabilité pour les données qu'il a fournies et qui sont nécessaires au contrat ou au traitement desquelles il a consenti. Il peut à tout moment retirer son consentement lorsque celuici a été préalablement donné. Il peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Il peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement, La Banque Postale - Service Relations Clients - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. L'Emprunteur peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de La Banque Postale - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, l'Emprunteur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ANNEXE MODELE DE DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT

L'an [●], le [●], à [●] heures

Le (La) [désignation de l'organe délibérant], légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. (Mme) [●]

ÉTAIENT PRÉSENTS : [•]

EXCUSÉS : [●]

Le quorum étant atteint, le (la) [désignation de l'organe délibérant] peut délibérer.

M. (Mme) [•] est élu(e) secrétaire de séance.

Considérant l'Offre de financement d'un montant de 3 527 973,00 €, émise par La Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par L'ATRE DE LA VALLEE (ci-après « l'Emprunteur ») pour les besoins de Financer le rachat du prêt numéro 5082019 initialement souscrit auprès de la Caisse des Dépots et Consignations , pour laquelle (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

VU [pour les Communes] les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

ou [pour les Départements] les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales

ou [pour les Régions] les articles L 4253-1 et L 4253-2 du Code général des collectivités territoriales

ou [pour les Communautés de Communes] l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales;

ou [pour les Communautés Urbaines] l'article L 5111-4 et les articles L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

ou [pour les Communautés d'Agglomération] l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales :

ou [pour les Etablissements Publics Locaux] l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales

ou [pour les Métropoles hors Métropole de Lyon] l'article L 5111-4 et les articles L 5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

ou [pour la Métropole de Lyon] les articles L 3611-3, L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil;

VU l'offre de Financement de La Banque Postale (annexée à la présente délibération)

DECIDE:

ARTICLE 1er: Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le Garant reconnait être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnait par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance

concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 [pour les Communes] L.3131-1 [pour les Départements], L.4141-1 [pour les Régions], L.5211-3 [pour les Communautés de Communes, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Etablissements publics locaux, Métropoles, Métropole de Lyon] et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Publié le : Transmis à la (sous)-préfecture le : ou Certifié exécutoire le : ou Reçu à la (sous)-préfecture le (+ tampon) :

Avis de Tirage

A: LA BANQUE POSTALE mail: contrats-entreprises@labanquepostale.fr 115 rue de Sèvres – CPX 215 75006 Paris	De :	L'ATRE DE LA VALLEE, en	qualité d'Emprunteur		
115 rue de Sèvres – CPX 215 75006 Paris en qualité de Prêteur Date: Nous faisons référence à la convention de crédit numéro LBP-00011756 conclue entre nous, en tant qu'Emprunteur et vous en tant que Prêteur (la "Convention de Crédit"). Ceci constitue un Avis de Tirage au sens de la Convention de Crédit. Les termes non définis dans le présent Avis de Tirage ont la même signification que dans la Convention de Crédit. Conformément aux stipulations de la Convention de Crédit, nous vous notifions que nous souhaitons effectuer le Tirage dans les conditions suivantes : Montant du Tirage: EUR Date de Tirage: Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition le Tirage dans les conditions prévues par la Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (Déclarations) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.		•			
75006 Paris en qualité de Prêteur Date : Nous faisons référence à la convention de crédit numéro LBP-00011756 conclue entre nous, en tant qu'Emprunteur et vous en tant que Prêteur (la "Convention de Crédit"). Ceci constitue un Avis de Tirage au sens de la Convention de Crédit. Les termes non définis dans le présent Avis de Tirage ont la même signification que dans la Convention de Crédit. Conformément aux stipulations de la Convention de Crédit, nous vous notifions que nous souhaitons effectuer le Tirage dans les conditions suivantes : Montant du Tirage : EUR Date de Tirage : EUR Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition le Tirage dans les conditions prévues par la Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (Déclarations) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.	mail :	•	• •		
en qualité de Prêteur Date : Nous faisons référence à la convention de crédit numéro LBP-00011756 conclue entre nous, en tant qu'Emprunteur et vous en tant que Prêteur (la "Convention de Crédit"). Ceci constitue un Avis de Tirage au sens de la Convention de Crédit. Les termes non définis dans le présent Avis de Tirage ont la même signification que dans la Convention de Crédit. Conformément aux stipulations de la Convention de Crédit, nous vous notifions que nous souhaitons effectuer le Tirage dans les conditions suivantes : Montant du Tirage : EUR Date de Tirage : EUR Date de Tirage : EUR Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition le Tirage dans les conditions prévues par la Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (Déclarations) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.			<u>?</u> 15		
Date:				Objet de mail : Avis de Tirage	
Nous faisons référence à la convention de crédit numéro LBP-00011756 conclue entre nous, en tant qu'Emprunteur et vous en tant que Prêteur (la "Convention de Crédit"). Ceci constitue un Avis de Tirage au sens de la Convention de Crédit. Les termes non définis dans le présent Avis de Tirage ont la même signification que dans la Convention de Crédit. Conformément aux stipulations de la Convention de Crédit, nous vous notifions que nous souhaitons effectuer le Tirage dans les conditions suivantes : Montant du Tirage :		en qualite de Preteur			
qu'Emprunteur et vous en tant que Prêteur (la "Convention de Crédit"). Ceci constitue un Avis de Tirage au sens de la Convention de Crédit. Les termes non définis dans le présent Avis de Tirage ont la même signification que dans la Convention de Crédit. Conformément aux stipulations de la Convention de Crédit, nous vous notifions que nous souhaitons effectuer le Tirage dans les conditions suivantes : Montant du Tirage : EUR Date de Tirage : EUR Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition le Tirage dans les conditions prévues par la Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (Déclarations) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.	Date :				
de Tirage ont la même signification que dans la Convention de Crédit. Conformément aux stipulations de la Convention de Crédit, nous vous notifions que nous souhaitons effectuer le Tirage dans les conditions suivantes : Montant du Tirage :EUR Date de Tirage :EUR Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition le Tirage dans les conditions prévues par la Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (Déclarations) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.					ant
 Montant du Tirage : EUR Date de Tirage : Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition le Tirage dans les conditions prévues par la Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (Déclarations) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable. 					∖vis
• Date de Tirage : Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition le Tirage dans les conditions prévues par la Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (Déclarations) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.		•		ous vous notifions que nous souhaitons effect	uer
Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition le Tirage dans les conditions prévues par la Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (<i>Déclarations</i>) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.	•	Montant du Tirage :	EUR		
Convention de Crédit. Nous vous confirmons qu'à la date du présent Avis de Tirage (i) aucun Cas d'Exigibilité Anticipée n'est survenu ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (Déclarations) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.	•	Date de Tirage :			
ou en cours, (ii) que les déclarations prévues à l'article 7.1 (<i>Déclarations</i>) de la Convention de Crédit demeurent exactes dans toutes leurs stipulations (iii) il n'est survenu aucun Evènement Significatif Défavorable et (iv) que le produit du Tirage sera utilisé conformément aux stipulations de la Convention de Crédit relatives à l'objet du Crédit. Le présent Avis de Tirage est irrévocable.			ouloir mettre à notre dispos	ition le Tirage dans les conditions prévues pa	r la
	ou en o exacte le proo	cours, (ii) que les déclaratic s dans toutes leurs stipulat luit du Tirage sera utilisé co	ns prévues à l'article 7.1 (<i>Dé</i> c ions (iii) il n'est survenu auc	clarations) de la Convention de Crédit demeur un Evènement Significatif Défavorable et (iv) d	ent que
Par (qualité et signature) :	Le prés	sent Avis de Tirage est irrév	ocable.		
	 Par (qı	ualité et signature) :			